

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **22 MARS 2017**

Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation

Service de  
l'innovation,  
du transfert  
de technologie  
et de l'action  
régionale

Département des  
politiques d'innovation par  
le transfert de technologie

Affaire suivie par :  
Morgane LE BRAS

Téléphone  
01 55 55 34 07

Courriel  
morgane.lebras  
@recherche.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Madame la Provisure,

Vous avez fait parvenir à l'AFNOR un dossier de demande de labellisation PFT de la structure PFT MICROPACC.

La commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies, instituée par le décret n°2014-16 du 8 janvier 2014, a examiné cette demande le 10 janvier 2017.

Après avis de la commission, fondé sur les conclusions du rapport d'évaluation de l'AFNOR, l'avis du DRRT et des deux rapporteurs, j'ai le plaisir de vous informer de la décision du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'accorder à PFT MICROPACC le label PFT. Ce label prend effet le 01/01/2017 pour une durée de 3 ans.

Cette décision est assortie de la recommandation faite à la structure d'actualiser son site internet et de faire rayonner la PFT auprès des élèves et équipes enseignantes des voies technologiques et professionnelles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Provisure, l'expression de ma meilleure considération.

Le chef du Service de l'innovation,  
du transfert de technologie et de l'action régionale



François JAMET

Madame Isabelle FICAT  
Provisure  
PFT MICROPACC  
Lycée Antoine BOURDELLE  
3 Bd Edouard Herriot  
82000 MONTAUBAN

Copie : DRRT OCCITANIE